

Nombre de membres**Séance du 19 novembre 2021****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7**Sont présents:** Jean-Luc BROUSSAL, Joël TERRIER, Monique SANCHEZ, Dominique MAZETIER, Alain GRATACAP, , Luc LACIPIERE, Philippe VIGNAL**Votants:** 7**Représentés:****Excuses:** Marie-Christine AUDIGIE, Hélène BALMES, Sébastien BRECHET, Jérôme HERCOUET**Absents:****Secrétaire de séance:** Dominique MAZETIER**Objet: DEMANDE SUBVENTION ANIMATION 2020 - 2022 39**

Dans le cadre des animations liées au site Natura 2000 " Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs", le maire expose au conseil municipal que cette mission (animation, coordination et suivi) est estimée à 11280 € HT (13536 € TTC) pour 2022.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte d'inscrire au budget la somme de 13 536 € TTC correspondant à l'animation du site lié à Natura 2000 pour l'année 2022.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du Programme de Développement Rural Rhône Alpes 2020-2022
- Accepte le plan de financement comme suit : subvention d'investissement : 100 % ETAT
- Autorise le maire à signer tous documents découlant de cette décision.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ass st santin - 2021 40

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
706129	Revers redevance modernisat° agence eau	145.00	
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	-145.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: création emploi agent recenseur - 2021 41

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, et ce pour faire face à des besoins occasionnels en raison de l'organisation du recensement de la population début 2022.

L'agent recenseur sera rémunéré 710 € Net, les charges patronales seront à la charge de la collectivité.

Objet: Aliénation chemin rural au Bancarel - 2021_42

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 22 juillet 2021 acceptant le projet d'aliénation d'un chemin rural au lieu dit Le Bancarel au profit de Mr Boutaric Alain.

Il expose que l'enquête publique s'est déroulée du 21 octobre au 4 novembre 2021 en présence du commissaire enquêteur nommé, Monsieur MOUGEOT Guy. Aucune observation ou déclaration contraire au projet n'ayant été déposée sur le registre.

Après délibération, le conseil municipal :

- Entérine les conclusions contenues dans le dossier d'enquête et émises par le commissaire enquêteur.
- Accepte le déclassement et l'aliénation du chemin rural à partir de la limite des parcelles N° A141 et A152 jusqu'à la parcelle A 104 au tarif de 0.25€ le M² (21a34ca correspondant aux parcelles nouvellement créées 1087 et 1086) soit 533.50 €
- Dit que Monsieur Boutaric Alain prendra en charge la totalité des frais (géomètre et notaire).
- Autorise le maire à signer tout document ou acte découlant de cette décision.

Objet: Demande subvention DETR /PARKING ROUTE DU STADE - 2021_47

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil le projet d'aménagement d'un parking sur la route du stade et donne lecture d'une estimation établie par le CIT (Cantal Ingénierie et territoires) pour un montant de 92 925.18 € HT (maîtrise d'oeuvre comprise).

Monsieur le maire demande aux membres du conseil l'autorisation de solliciter auprès de l'État une subvention au titre de la DETR 2022.

Après délibération le conseil municipal :

- sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2022 pour les travaux d'aménagement d'un parking, sous la salle polyvalente, route du stade.
- dit que le plan de financement sera le suivant :

Subvention : DETR : 40 % soit 37170 €

Emprunt /Autofinancement : 55 755.18 € HT

- Autorise le maire à signer tous documents découlant de cette décision.

DIVERS :

Empierrage chemin à James : La commune de St Santin Aveyron souhaite empierrer et réouvrir un chemin rural à James. Ce dernier serait affecté à la circulation des engins agricoles et des poids lourds. Considérant que ce chemin est situé sur la limite Cantal - Aveyron, le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 50% du montant des travaux qui s'élèvent à 9037 € HT soit 4500 € environ.

PLUI :

Les travaux relatifs au PLUI redémarrent en communauté de communes. Il semblerait que des restrictions supplémentaires sur les zones à urbaniser soient d'actualité. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) devrait être arrêté en juin 2022 et le PLUI approuvé début 2023 après enquête publique.

Jardin des Aînés :

Le maire informe le conseil du départ de Madame Yolande Terrisse de son logement du " Jardin des Aînés" au Théron. Polygone doit réaliser des travaux de réfection avant de relouer courant décembre à une personne intéressée par l'accueil familial.

Acquisition foncière :

Le conseil municipal charge Monsieur le maire de négocier avec Monsieur Gazal Laurent l'achat d'un terrain situé sous la salle des fêtes et lui appartenant; Ce terrain serait l'endroit idéal pour la réalisation d'un parking.

Participation voyage scolaire :

Suite à une demande de Mme VIGNAL, directrice de l'école de St Constant sollicitant une participation pour une classe culturelle à Paris qui se déroulera du 11 au 15 avril 2022 et concernant les élèves de CE , CM1 et CM2 du RPI, le conseil municipal décide participer à hauteur de 600 € .

Homologation terrain de sports:

Monsieur Mazetier rend compte d'un contrôle par la fédération française de Football (commission départementale des terrains et des installations sportives), du terrain de sports concernant l'homologation de celui ci.

Afin de conserver le classement au niveau 6, les deux buts devront être rehaussés pour atteindre la hauteur de 2 m 44 réglementaire.

Travaux chapiteau - aire de jeux :

Monsieur Mazetier informe également les membres du conseil que les travaux relatifs à la pose de barrières autour de l'aire de jeux ainsi que la réfection du fossé (écoulement des eaux pluviales, drain...) situé derrière le chapiteau vont être entrepris la semaine prochaine avec la commune de St Santin 12.